

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA PRÉPARATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UNE ÉTUDE DE MISE EN PLACE DE L'AUTORITÉ METROPOLITAINE DE LA MOBILITÉ URBAINE DANS LE CADRE DU PROJET MAIS À SFAX, TUNISIE

Code budget : 23EEP001

Projet : MAIS

Rubrique d'imputation : 5.12.5.

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

MedCités, est partenaire du projet « MAIS: Mobilité Active et Intelligente à Sfax », coordonné par la Municipalité de Sfax et implémenté sur le territoire de la ville de Sfax et de Chihia (Tunisie) en coopération avec la Municipalité de Chihia. Le projet est financé par l'Union Européenne et compte sur des contributions du Gouvernement de Catalogne, de la GIZ et de la compagnie Taparura, il a été lancé le 01.01.2022 pour une durée de 48 mois. Le projet vise à favoriser la transition des villes de Sfax et de Chihia vers le développement urbain vert et résilient face au changement climatique, à travers d'une mobilité urbaine durable contribuant aux engagements nationaux en matière d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables et aux engagements internationaux (Agenda ODD 2030).

La gouvernance métropolitaine de la mobilité urbaine s'inscrit dans la nouvelle politique nationale de la mobilité urbaine et Sfax en est un territoire préconisateur, notamment par la préparation depuis quelques années de la première autorité décentralisée pour la gestion de la mobilité urbaine (AMMU). En octobre de 2022, une étude commandée par le Ministère des Transports a donné des orientations spécifiques pour l'agglomération de Sfax, et un comité de préfiguration de l'AMMU a été créé depuis lors.

Dans le cadre du projet MAIS, l'on vise à appuyer la consolidation de ces travaux de réflexion et de conception menés à Sfax autour de la gouvernance métropolitaine de la mobilité urbaine, notamment par l'élaboration d'une étude de mise en place opérationnelle de l'AMMU. Cette étude doit permettre l'établissement effectif de la première autorité métropolitaine en Tunisie et donnera aux autorités locales les prémisses et orientations nécessaires à cette fin.

Afin d'assurer la qualité et conformité de l'étude par rapport aux besoins de mise en place de l'AMMU de Sfax, l'on fait appel à une expertise spécifique et pointue pour la préparation des Termes de Référence de l'étude. Ces TdRs tiendront compte des contributions des acteurs locaux et nationaux mobilisés en coordination avec le prestataire et la commune de Sfax (y inclut les communes et le ministère de transports) et s'inspirera également d'autres modèles et expériences similaires à l'internationale tenant toujours en compte le cadre légal tunisien d'application.

1. Objectif

Préparation des termes de référence pour une étude de mise en place de l'autorité métropolitaine de la mobilité urbaine dans le cadre du projet mais à Sfax, Tunisie.

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

- A. Préparation et animation d'une session en ligne (3h approx. visioconférence) avec un groupe restreint d'acteurs locaux concernés qui se tiendra pendant la première quinzaine du mois de juin. Cette réunion doit poser les bases des attentes et objectifs de l'étude, ainsi qu'assurer une mise à jour sur les derniers développements et discussions autour de l'AMMU de Sfax. Le prestataire assurera la préparation et animation de la réunion et élaborera un compte rendu des discussions. L'autorité contractante en collaboration avec la commune de Sfax mobilisera les acteurs et assurera le lien de connexion sur Zoom. La date sera définie en accord avec la commune de Sfax et le prestataire.
- B. Préparation d'une version préliminaire des TdRs à l'issue de la première visioconférence, à rendre 10 jours après la session en ligne. Cette première version sera révisée par l'autorité contractante et la commune de Sfax et des éventuelles révisions seront intégrées avant la fin du mois de juin.
- C. Préparation et animation d'une mission de travail de terrain de 2 jours de durée à Sfax autour de la première semaine du mois de juillet qui inclura la présentation de la version préliminaire des TdRs et la collecte d'informations et contributions pour finaliser le dite produit (méthodologie à définir). La commune de Sfax assurera la mobilisation et les gestions logistiques de l'organisation de l'atelier. La date sera définie en accord avec la commune de Sfax et le prestataire.
- D. De réunions en ligne régulières seront tenues avec la commune de Sfax et MedCités afin d'assurer le suivi des travaux. L'autorité contractante prendra en charge la facilitation des réunions (création lien Zoom) et les dates des réunions seront accordées avec les communes impliquées et le prestataire.
- E. Rédaction de la version finale des TdRs sur base des modèles fournies par l'autorité contractante, et qui inclura des orientations concises sur la préparation de l'appel d'offre associée et/ou autres considérations jugées de relevances pour un lancement des TdRs conforme aux règles de marché de l'autorité contractante. Cette version finale sera rendu 10 jours après la tenue de l'atelier présentiel.
- F. Rédaction d'un rapport de fin de mission qui reprendra les résultats des travaux, les principales démarches, défis et apprentissage du même, les modèles et expériences qui auront inspiré le produit final, ainsi que des recommandations sur la bonne utilisation du produit finale. Ce rapport sera rendu au plus tard 1 semaine après la présentation de la version finale des TdRs.

Produits attendus

- Procès-verbaux de la session en ligne: structure de la discussion, principaux points abordés, principaux points d'accord et/ou de désaccord, principales conclusions et contributions pour le processus de rédaction. À rendre 1 semaine après de la session.
- Termes de Référence – version préliminaire. À rendre 10 jours après la session en ligne.

- Rapport de la mission sur terrain : principaux points abordés lors de l'atelier, principaux points d'accord et/ou de désaccord, principales conclusions et contributions pour le processus de rédaction. À rendre 1 semaine après de l'atelier.
- Termes de Référence – version finale. À rendre 10 jours après l'atelier présentiel.
- Rapport de fin de mission (8 pages) À rendre au plus tard 1 semaine après la présentation de la version finale des TDRs.

Profils recherchés

L'expertise requise peut être composée par un ou plusieurs experts et devrait inclure :

- Expérience d'au moins 15 ans dans le domaine de la planification, gestion et évaluation de projets de mobilité urbaine, transports ou similaire.
- Expertise dans les domaines du transport, urbanisme, économie ou similaire selon besoins de la mission.
- Expérience d'au moins 8 ans dans des projets internationaux dans les domaines des transports, urbanisme ou similaire selon besoins de la mission.
- Expérience dans le domaine de la conceptualisation, implémentation, gestion ou évaluation de projet de promotion du transport urbain en Tunisie. L'expérience spécifique à Sfax est hautement appréciée.
- Expérience dans des processus de mise en place d'instruments de gouvernance décentralisée de la mobilité et/ou du transport, notamment dans la préparation, accompagnement ou animation de projets similaires. Une expérience spécifique dans le contexte tunisien et/ou de l'agglomération du Grand Sfax est hautement appréciée.
- Une bonne connaissance de la politique nationale de Mobilité urbaine de la Tunisie.
- La maîtrise du français et de l'arabe.

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 31 Août de 2023. Le service sera prêté dans les locaux du prestataire et à Sfax, Tunisie.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 14.950,00 € (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 18.089,50 €, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements (notamment pour la participation à l'atelier en présentiel prévu à Sfax), les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

1 facture devra être présentée à la fin du service.

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur
- Numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de l'offre/facture
- Date de l'offre/facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin de la prestation.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

General Secretariat

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel « Offre pour le service de préparation des termes de référence pour une étude de mise en place de l'autorité métropolitaine de la mobilité urbaine dans le cadre du projet MAIS à Sfax, Tunisie ».
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrits aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- L'offre détaillée des services y incluant une proposition méthodologique avec analyse des défis de la mission et calendrier de travail.
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org.

Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCités peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCités garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 22 mai de 2023

Josep Canals Molina
Secrétaire général